

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
ÉCROULEMENTS — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

La question des bouilleurs de cru fait perdre un temps utile à la Chambre. Le 3^e douzième est indispensable : c'est regrettable.

M. Rouvier, ministre des finances, a réclamé de la Chambre, en un langage énergique où il n'a pas hésité à poser la question de portefeuille, les mesures qui lui paraissent indispensables pour découvrir et réprimer la fraude.

Son succès a été complet et, sur l'article qui est le plus important de la loi, il a obtenu la majorité la plus grande qui se soit manifestée depuis le commencement de la discussion.

Le texte du gouvernement a, en effet, été voté par 307 voix contre 241.

Le Sénat a enfin voté l'article 31 qui consacre le principe du service de 2 ans, après une discussion où la droite n'a pas brillé. Le temps n'est plus où ce côté du Sénat comptait des hommes de haute valeur apportant des arguments sérieux, des observations utiles et sachant s'incliner devant les raisons de leurs adversaires. La toute petite minorité sénatoriale — 26 voix contre 231 — en est réduite à faire une obstruction dont le pays saura garder le souvenir.

On ne saurait trop le répéter, le service de deux ans renforcera l'armée au lieu de l'affaiblir. C'est là un fait que la plupart des jeunes officiers reconnaissent et que les anciens — ceux de l'armée impériale — auraient dû laisser à la compétence de leurs jeunes camarades.

A ceux qui s'étonnent combien il devient difficile aux petits fabricants de joujoux de gagner leur vie, il suffit de soumettre cette statistique :

Il est aux Etats-Unis une fabrique de joujoux qui a vendu l'an dernier plus de deux millions de poupées et plus de six millions de soldats de plomb.

Dans cette formidable usine à joujoux qui a 250 mètres de façade et 6 étages, travaillent plus 2.000 ouvriers et l'outillage y est si perfectionné, qu'on y fabrique depuis le joujou d'un sou, trompette ou sifflet, jusqu'aux instruments de musique les plus compliqués, petits pianos, accordéons et phonographes, etc.

Comment veut-on que l'ouvrier français, seul dans sa chambre avec quelques outils, du fil de fer, des planchettes et du fer blanc, lutte contre une pareille concurrence.

Très fatigué depuis quelques jours, M. Roosevelt est obligé de garder le lit. Il a dû renoncer à son travail et aux sports qu'il affectionne.

Les médecins de la Maison-Blanche déclarent que l'état actuel de M. Roosevelt est la conséquence d'un surmenage incessant depuis le commencement de l'année.

Il y a en Macédoine une macédoine de races : Grecs, Bulgares, Serbes, Koutz, Valaques, Turcs, Roumains, qui, toutes, voudraient avoir la prépondérance et qui

toutes veulent avec non moins de force que leurs rivaux ne l'aient pas.

C'est ce qui rend si difficile toute ingénierie européenne dans les affaires de cette province.

En face d'une population homogène, comme en Crète, une démonstration est possible, parce qu'elle doit forcément être efficace.

Mais voit-on l'Europe s'interposant entre le grand Turc et sa promise et recevant de celle-ci la réponse que fait la femme de Sganarelle, dans la comédie de Molière :

« S'il me plaît d'être battue ! »

Ceci ne veut pas dire que nous devons rester insensibles aux massacres et aux traitements inhumains que l'on fait subir aux populations chrétiennes de là-bas, mais cela veut dire qu'un mauvais arrangement vaudra mieux qu'une longue guerre et qu'il faut attendre, avant de se croiser contre l'Infidèle, l'effet des propositions austro-russes, qui ne sont, au surplus, que la rédaction diplomatique des idées françaises.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 19 février 1903

Présidence de M. Guillaumet vice-président.
La Chambre revient à la loi des finances et encore aux bouilleurs.

M. Morlot propose d'ajouter à l'article 19 voté mercredi, un article additionnel qui a trait à la dispense de toute déclaration autre que celles prévues par les articles 11 à 17 de la loi, pour tous les propriétaires, fermiers, métayers, prouvant que leur production moyenne ne dépasse pas 50 litres d'alcool pur.

M. Delfosse, demande le renvoi à la commission de cet amendement ; mais le renvoi est repoussé par 464 voix contre 110.

Plusieurs sous-amendements à l'amendement de M. Morlot sont déposés puis retirés par leurs auteurs.

L'amendement de M. Morlot est ensuite discuté : M. Salis le combat. Enfin, après une vive discussion il est adopté par 325 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 20 février 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président.
La Chambre revient à la discussion de la loi des finances, toujours aux articles relatifs aux bouilleurs.

Sur l'article 19 bis, M. Galpin dépose une motion qui est repoussée ; il en est de même de deux amendements, l'un de M. Empereur et l'autre de M. Martin.

M. Rivet demande que les propriétaires récoltants puissent user d'alambics dont la contenance atteindra jusqu'à 8 hectolitres.

Cet amendement est repoussé par 300 voix contre 223.

M. Fournier soutient une disposition additionnelle tendant à dispenser de toute déclaration autre que celle prévue par les articles de 11 à 17 ainsi que de toute vérification et prise en charge, les chefs de famille qui n'auront pas de récoltes pouvant produire 50 litres d'alcool pur, et qui distillent chez eux des vins, cidres, marcs, prunes, etc.

Cet amendement est repoussé.

M. Chaigne soutient un amendement tendant à ce que les propriétaires, fermiers et métayers, pourront en franchise de tout droit élever jusqu'à 10 degrés le titre alcoolique de leurs vins à l'aide de l'eau-de-vie provenant exclusivement des vins de leur récolte.

Une discussion s'engage. M. Mulac combat cet amendement, M. Rouvier en demande le renvoi à la commission des réformes fiscales.

Il en est ainsi fait.
La Chambre vote une motion de M. Dubois tendant à accorder un jour de congé aux élèves des écoles à l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 février 1903

Présidence de M. Fallières, vice-président.
M. Leydet, au nom de la gauche démocratique dépose un projet de résolution tendant à modifier le règlement du Sénat, dans le but de hâter l'expédition du travail parlementaire.

Puis le Sénat reprend la discussion de la loi de deux ans : on en est au titre IV.

M. Pichon manifeste diverses craintes au sujet des rengagements.

L'article 17 qui fixe les conditions dans lesquelles pourront être contractés les engagements volontaires est adopté.

Les articles 51 à 68 sont adoptés.

Le titre V (emplois civils) est abordé.

M. de Tuiennac développe un amendement tendant à ce que les emplois de l'Etat, des départements et des municipalités soient accordés seulement aux soldats ayant accompli 3 ans de service actif.

Par 208 voix contre 47, cet amendement est rejeté.

Et la séance est levée.

Séance du 20 février 1903

Présidence de M. Fallières.

M. Bérenger développe un projet tendant à modifier les articles 234 et 235 du Code pénal en vue d'assurer la répression de la traite des blanches.

Le Sénat vote la proposition de M. Bérenger, puis revient à la discussion de la loi de 2 ans.

On en est à l'article 69 (emplois civils).

M. Gourju dépose un amendement tendant à imposer aux candidats à ces fonctions publiques un temps de service actif plus considérable que celui exigé des simples citoyens.

Cet amendement est rejeté par 188 voix contre 80.

Les articles 69 à 89 sont adoptés.

Un amendement de M. Treille relatif au service des jeunes algériens est repoussé par 249 voix contre 8.

Les articles 90 à 99 sont adoptés puis la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale a tenu, lundi matin, une courte séance. Elle a décidé qu'aussitôt le vote du budget, elle tiendrait deux séances par semaine afin d'étudier rapidement les projets d'impôt sur le revenu qui lui seront soumis et de mettre la Chambre à même de discuter ces projets avant le vote des quatre contributions.

Le troisième douzième

Le projet de troisième douzième provisoire pour le mois de mars a été voté jeudi. Les crédits demandés s'élèvent à 274 millions 406,563 fr. M. Rouvier demande l'inscription dans le projet d'une disposition importante : l'émission exceptionnelle d'obligations à court terme.

La gauche démocratique

Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni jeudi sous la présidence de M. Victor Leydet, pour examiner le projet de réforme constitutionnelle dont il a été saisi par M. Laterrade, sénateur du Gers.

Nous avons donné les principales lignes de ce projet. Ajoutons que M. Laterrade ne propose pas la suppression du président de la République ; il en réduit seulement les attributions. Le véritable souverain serait le Parlement, composé des deux Chambres, qui aurait droit de se proroger et de se convoquer lui-même et ne pourrait, en aucun cas, être dissous par le pouvoir exécutif. Le rôle du président de la République serait donc réduit à un rôle d'exécution.

Après avoir chargé son bureau d'étudier

les réformes de M. Laterrade, le groupe a adopté un projet de M. Victor Leydet, qui a pour but, par une modification au règlement du Sénat, de hâter les travaux parlementaires et qui est ainsi conçu :

« Art. 286. Le rapport de tout projet ou proposition de loi devra être déposé sur le bureau du Sénat dans un délai maximum de six mois à partir du jour où la commission en a été saisie.

» Le délai ne sera que de trois mois au maximum pour les projets ou propositions de loi modifiés par la Chambre et renvoyés au Sénat.

» A l'expiration du délai, tout sénateur pourra appeler le Sénat à délibérer sur la mise à l'ordre du jour.

» Toutefois sur la demande motivée du rapporteur ou du président de la commission, le Sénat pourra accorder et fixer un nouveau délai. »

Commission des postes et télégraphes

La commission des postes et télégraphes, réunie sous la présidence de M. Sembat, a entendu une délégation de l'Association des sous-agents de France.

Elle a examiné, avec les délégués l'égalité à introduire entre les tournées de facteurs en plaine et en montagne, les frais de séjour, l'avancement des sous-agents et l'extension du service actif aux gardiens de bureau.

La commission a ensuite examiné, à l'occasion du prochain concours des dames employées, les garanties à prendre pour mettre en évidence l'impartialité absolue, qui doit présider à la correction des épreuves et annuler toute influence et recommandation.

CHRONIQUE LOCALE

La Loi Grammont

Les sévices contre les animaux se multipliant dans des proportions telles qu'il semble que, depuis quelques temps, la loi Grammont ne soit plus inscrite dans le Code, l'administration va faire placarder des affiches blanches officielles imprimées par l'Imprimerie nationale et ainsi conçues :

La loi Grammont du 2 juillet 1850 punit les mauvais traitements exercés envers les animaux.

Seront punis d'une amende de 5 à 15 francs et pourront l'être de 1 à 5 jours de prison, ceux qui auront exercé abusivement des mauvais traitements envers les animaux.

La peine de prison sera toujours appliquée en cas de récidive.

L'article 483 du Code pénal relatif à la récidive sera toujours applicable.

La cour de cassation définit comme passibles de la loi (arrêts des 22 août 1857 et 13 août 1858) :

« Tous mauvais traitements, qu'ils résultent soit d'actes directs de violence ou de brutalité, soit de tous autres actes volontaires de la part des coupables, quand ces actes ont pour résultat d'occasionner aux animaux des souffrances que la nécessité ne justifie pas. »

Principaux actes tombant sous l'application de la loi : les blessures faites volontairement ; les coups violents ; le travail des animaux blessés ; la surcharge ; l'entassement des animaux conduits dans les voitures de transport ; les jeux cruels où les animaux sont employés, etc.

Les consignes les plus rigoureuses seront passées aux agents de l'autorité pour la stricte application de la loi.

Dot Henry Giffard

Par arrêté en date du 12 février, il a été accordé à la jeune Marie Brel, pupille de l'assistance dans le Lot, une dot Henry Giffard de 500 francs.

Campagne agricole de 1902-1903

Voici, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture, l'évaluation des ensemencements pour le département du Lot :

Blé, surfaces ensemencées :	81.315	hectares
Méteil, id.	1.950	id.
Seigle, id.	11.375	id.
Orge, id.	950	id.
Avoine, id.	2.870	id.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1,600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

CAHORS

**Aux employés des Postes du Lot
BONNE NOUVELLE**

Nous sommes heureux de pouvoir donner aux employés du Lot ces quelques renseignements que l'on nous adresse, de Versailles, au sujet de M. Morel, le successeur à la direction du Lot, du très regretté M. Pujols.

M. Morel qui était inspecteur dans notre département, est un excellent fonctionnaire, doublé d'un bon républicain. Très aimé et très estimé de tout son personnel, il laisse ici un très bon souvenir et ses subordonnés tout en se félicitant de son avancement regrettent bien sincèrement son départ.

C'est juste, comme on peut le voir, le contraire de ce que nous avons dit, — parce que c'est la vérité — sur M. Pujols.

Les employés des Postes du Lot ne peuvent donc que souhaiter l'arrivée très prochaine du nouveau directeur et le départ immédiat de l'ancien.

L'administration supérieure ferait bien de donner au plus tôt satisfaction aux employés de notre département, car c'est un raffinement de cruauté que de leur laisser plus longtemps ce protégé des réactionnaires du Tarn.

Qu'il aille donc jouir de son avancement dans les Basses-Pyrénées, et miséricorde ! qu'il ne revienne plus dans le Lot !

C'est la grâce que nous demandons ! mais hélas comme toute médaille a son revers, si nous félicitons les employés du Lot du bon changement dont ils vont profiter, nous sommes bien obligés d'écrire consciencieusement : Pauvres employés des Basses-Pyrénées !!

LA RÉD

Prisons

Par décision de M. le ministre de l'intérieur, M. le docteur Gélis est nommé médecin titulaire des prisons de Cahors et M. le docteur Mendaille, médecin adjoint.

Conseil d'hygiène

Par arrêté préfectoral en date du 18 février, M. le docteur Aymard, a été nommé membre du comité départemental d'hygiène et du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors, en remplacement de M. Caviole, décédé.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE.

Exécution de la loi du 28 Juillet 1885

L'administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique de Cahors (Usine à gaz) à Cahors (91 boulevard Gambetta).

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 23 février 1903, déposé à la mairie de la commune de Cahors, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations et réclamations.

Cahors, le 21 février 1903.

Le Directeur des Postes et Télégraphes.

Concert de l'Orchestre symphonique

Ce concert s'annonce sous les meilleurs auspices et de toute part se manifeste le plus grand empressement pour aller applaudir les excellents artistes qui s'y feront entendre.

Mlle Marguerite Vannier, pianiste de

grand talent, sera, certainement, une des meilleures attractions du programme.

C'est que, en effet, le piano est peut-être, de tous les instruments, le moins connu, quoique le plus répandu. Un piano, cela se trouve partout et les doigts les moins expérimentés sont aptes à en tirer quelques sons ; tout le monde se souvient d'avoir entendu des pianistes qui, de très bonne foi, agitaient fébrilement leurs doigts sur un clavier et réussissaient juste à remplir les vides d'une conversation languissante et à peine interrompue. L'horreur de Reyer, lui-même, pour cet instrument, devenu pour ainsi dire le baudet de la fable, est légendaire. Et cependant nous savons que les plus grands musiciens de tous les temps ont écrit des pièces très complètes pour le clavicorde, l'épinette, le clavecin et jusqu'au pianoforte de nos jours, et que tous ont été puiser dans ses sonorités éminemment souples et variées leurs plus puissantes inspirations. Tous, depuis Mozart jusqu'à Saint-Saëns en passant par Beethoven, Schumann, Rubinstein et Chopin, lui doivent leurs plus purs chefs-d'œuvre.

Mlle Marguerite Vannier est de ceux qui savent donner au clavier la faculté de traduire les sensations les plus fortes comme les plus délicates, ce qui est beaucoup mieux que de faire parade de virtuosité. Ce talent ne court pas les rues et ne se rencontre pas plus souvent dans les salons à musique que dans l'humble logis.

Au reste Mlle Marguerite Vannier, qui a créé à Toulouse les concerts de musique de chambre a reçu de maîtres éminents le souffle qui d'un tempérament d'élite fait un artiste, et lorsque le jury du Conservatoire de Paris, sous la présidence d'Ambroise Thomas lui décernait le premier prix à l'unanimité, première nommée, il consacrait par là un talent digne de lui-même.

Au surplus Mlle Vannier ne se fait entendre au public qu'après avoir travaillé à fond les morceaux qu'elle interprète.

C'est donc le fruit de patientes et intelligentes études, que cette artiste nous réserve, et ce sera un fin régal pour les cadurciens que d'aller l'entendre.

N. B. — Les membres patrons sont priés de vouloir bien faire retenir leurs places avant le 25 février, après cette date les places qui ne seraient pas retenues seront mises à la disposition du public.

Au tribunal de Commerce

L'AFFAIRE BUGÈS-BAILLY

Il y avait jeudi une audience spéciale réservée aux dernières plaidoiries des avocats. Le public était nombreux et continue à suivre avec intérêt les débats de cette affaire dont le *Journal du Lot* a, le premier, entretenu ses lecteurs.

M^e Lacaze, avocat de M. Sers, syndic, a fait l'historique de toutes les opérations commerciales de Rose Bailly et de Bugès avant comme après la faillite. Il a montré qu'il n'y avait rien de changé à la situation : même local, même enseigne, etc. et avec le témoignage et les registres de la gare et du camionnage, il a prouvé que les marchandises qui se trouvent à l'« Ecuireuil » avaient été achetées autant par Bugès que par sa prétendue patronne, Rose Bailly.

Après quelques développements juridiques sur les droits des faillits et des syndics, M^e Lacaze a prétendu avec la plus grande énergie que le nouveau magasin de la place du marché devait être mis à la disposition de M. Sers.

M^e Bourdin a prononcé une plaidoirie très humoristique pour Bugès et Rose Bailly. Il a reproché au syndic de n'avoir pas prouvé qu'il y avait association entre ses clients et, comme conséquence il a soutenu que Rose Bailly avait le droit de faire le commerce sans rendre des comptes à M. Sers.

M^e Bourdin a ajouté que même s'il y avait association, il faudrait que M. Sers partageât avec Rose Bailly le fond de commerce de l'« Ecuireuil » et qu'alors il y aurait peu de chose pour chacun.

Nous ferons connaître le jugement lorsqu'il sera prononcé.

Tribunal correctionnel

Audience du 19 février

La nommée Maria Lamarche, femme Bonatti, 21 ans, sans domicile fixe, inculpée de vols à la tire, est condamnée à un mois de prison.

— Le sieur Jean Pouget, chiffonnier à Cahors, qui a à son actif neuf condamnations pour vols, comparait pour la dixième fois devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de vol d'une marmite en cuire. Coût : quatre mois de prison.

— Les fameux contrebandiers d'alcool Jean-Paul Dupuy, 29 ans et Joseph Laporte, 31 ans, sans domicile fixe, sont, après la plaidoirie de M^e de Valon, condamnés : Laporte, à six mois d'emprisonnement avec la relégation, et Dupuy à trois mois de prison.

— Le sieur Antoine Hébrard, de Cahors, trouvé porteur d'allumettes de contrebande, est condamné à 300 fr. d'amende.

— Le tribunal confirme le mandat de dépôt des nommés Joseph Arnaud, 43 ans, des Basses-Pyrénées, mis en état d'arrestation pour vagabondage et mendicité, et de Gabriel Isnard, 35 ans, des Bouches-du-Rhône, poursuivi pour mendicité et vol.

— Dans le procès intenté par M. L. à Mme P., le tribunal condamne cette dernière à 25 francs d'amende (loi Bérenger) et 50 fr. de dommages et intérêts.

Théâtre de Cahors

Dimanche soir, l'excellente troupe d'opéra de Montauban, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de :

Robert le Diable

Grand Opéra en 5 actes,

Musique de Meyerbeer.

Le public cadurcien a pu apprécier par deux fois déjà que la troupe d'opéra de Montauban méritait des encouragements :

Composée d'excellents chanteurs doublés de bons artistes, la troupe de M. Sylvan mérite mieux que l'indifférence avec laquelle elle fut accueillie quand elle vint nous donner la *Juive* et la *Favorite*, deux représentations qui furent deux succès.

M. Sylvan, cependant, ne désespère pas ; confiant et avec raison, dans l'excellence de sa troupe, il vient dimanche parmi nous, et il espère que cette fois le public cadurcien voudra bien l'encourager en se rendant plus nombreux au théâtre.

Nous faisons le même vœu.

On annonce pour le 26 février une représentation donnée sur la scène de notre théâtre par M. TALBOT, « sociétaire de la Comédie-Française ».

Le programme sera composé de deux chefs-d'œuvre de Molière, *L'Avare* et *Le Malade Imaginaire*, dans lesquels l'éminent artiste interprète d'une façon remarquable le rôle d'Harpagon, un des plus difficiles à jouer du répertoire classique.

TALBOT apporte une telle intensité de vérité et d'expression dans les scènes observées et vécues du rôle, qu'aucun comédien de nos jours n'a pu atteindre aux effets comiques qu'on se plaît à reconnaître dans son interprétation. La troupe est de tout premier ordre avec M. VALBRET, le jeune premier du Casino de Vichy ; M. MONDET, des Tournées Achard et Madame Rose THÉ, que nous avons eu le plaisir d'applaudir plusieurs fois dans les Tournées Baret.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 FÉVRIER 1903

Allégo Militaire.	X...
La Poupée de Nuremberg (ouvert.)	Adam.
Chants d'Ivresse (valse.)	Popy.
Ballet de Faust.	Gounod.
Sans Cervelle (Polka.)	Auvray.

Allées Fénelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 février 1903

Naissances

Alibert, Marguerite Françoise-Valérie, rue du Château, 9.
Laleman, Jeanne-Marie Joséphine, rue de l'Hôtel de Ville, 8.
Laleman, Anne-Marie-Julienne, rue de l'Hôtel de Ville, 8.
Martin, Lucie-Jacqueline-Marie-Suzanne, boulevard Gambetta, 83.

Décès

Bourdarie, Baptiste, charpentier, 54 ans, célibataire à l'hospice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Cambriolage. — Les cambrioleurs recommencent leurs exploits. Dans la nuit de mercredi, des individus encore inconnus, qui devaient probablement connaître les lieux, se sont introduits par escalade et effraction, pendant l'absence du propriétaire, dans la maison de M^{me} Mailliet, située quartier de la Gare, et ont fait main basse sur deux matelas, divers objets mobiliers et ustensiles de cuisine.

Le propriétaire qui voyage en ce moment, avait eu la prudence d'emporter les valeurs. Plainte a été portée à M. le commissaire de police.

— **Remonte.** — Le Comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera à Figeac, le mercredi 11 mars prochain, à midi, devant la gare, aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans.

PUYBRUN. — Lettre ouverte à M. Demophobe.

Monsieur,

Malgré notre invitation à jeter le masque, vous persistez à ne pas vous faire connaître. Vos manœuvres sont de celles que l'on n'avoue pas, et vous restez caché, c'est entendu, vous nous permettez de qualifier votre attitude comme elle le mérite, et de vous dire qu'en l'appelant courageuse, et loyale, nous altérerions profondément la vérité.

La diffamation anonyme, l'insinuante calomnie sont vos armes habituelles et celles de vos semblables ; comme les tortionnaires de l'Inquisition, vous mettez (mais en vain) votre laborieuse cervelle à l'envers pour trouver un nouveau moyen de faire du tort à un ennemi sans défense. Vos batteries sont démasquées, et vous mettez trois semaines à nous produire un nouveau tissu de mensonges où vous jouez sur les mots et dénaturez sciemment notre pensée et nos actes.

Relisez notre prose du 24 janvier, et si vous n'êtes atteint d'une volontaire diffculté de compréhension, vous lirez que « notre curé » signifie « le curé de notre paroisse » et non celui d'un *Comité radical socialiste* et anticlérical, qui a, lui, au moins, le courage de son opinion et de ses actes. Vous n'oserez plus, alors, sans être taxé de bêtise ou de mauvaise foi, voir chez nous « oppositions dans les termes et contradictions dans les choses ».

Défenseurs à Puybrun de la justice et du droit, nous ne pouvions laisser supporter à d'autres la responsabilité de nos actes (nous laissons pour vous ces tortueuses façons d'agir) ; voilà le seul mobile qui nous a toujours guidés, et vous le savez bien.

Vous nous posez des questions que vous croyez embarrassantes : grossière malice ! ne pas y répondre serait pour nous, à votre dire, reconnaître avoir tort ; répondre serait faire (comme toujours), le panégyrique de « notre curé ». — Cruelle situation, à laquelle nous ne voyons qu'une solution : jetez le masque, et nous pourrions alors, ici ou face à face (de crainte que Pestifère pût me souffler), discuter avec vous ; nous sommes convaincus que le lecteur ou auditeur ne s'ennuierait pas.

Cependant, comme nous connaissons votre personnalité, nous espérons peu que vous vouliez la dévoiler, cet aveu vous serait, nous n'en doutons pas, fort pénible. Vous nous permettez, en attendant, d'adresser au toujours anonyme Demophile, l'expression de la considération que l'on doit aux gens de votre acabit.

Pour le Comité :

Le Président,
JULOU.

ASSIER. — Arrestation. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Laborie, âgé de dix-sept ans, originaire des environs d'Assier, inculpé d'agression envers un propriétaire de Saint Céré, qui revenait de la foire d'Assier.

Il a été écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

ISSEPTS. — Cambriolage. — Le jour de la foire, des malfaiteurs encore inconnus ont dévalisé une maison située dans le haut de notre localité.

La gendarmerie procède à une enquête,

Amélioration rapide. — Quissac (Gard), le 26 avril 1902. Ma femme souffrait beaucoup de névralgies. Elle a employé le Baume Victor avec succès. Une amélioration sensible est survenue dès les premiers jours du traitement. VALEZ Léon. (Sig. lég.)

Arrondissement de Gourdon

SALVIAC. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Salviac le dimanche 1^{er} mars à 1 heure du soir.

Sujet de la conférence :

Institutions auxiliaires de l'agriculture.

SOULLAC. — *Bœuf échappé.* — Mardi soir, en revenant de la foire, un bœuf s'est échappé sur la route de la Gare. Comme il était devenu furieux, personne n'osait s'en approcher. Il s'enfuit jusqu'au lieu dit de Blagour, distant d'environ cinq kilomètres de Souillac, et tomba épuisé de fatigue.

Les personnes accourues purent l'attacher solidement, et, le lendemain, le propriétaire vint en prendre possession.

Foire. — Notre foire du mardi avant le Mardi-Gras, malgré la foire de Vayrac du 17, a été, comme tous les ans du reste, une des grandes foires de l'année. Il s'y est produit un mouvement d'affaires considérable. Les champs de foire affectés aux bœufs, aux moutons et aux porcs étaient fortement approvisionnés.

BULLETIN FINANCIER

Après un début plutôt hésitant, des demandes se sont produites et le niveau des cours s'est relevé sans toutefois revenir à la hauteur de la clôture précédente.

Le 3 0/0 cote 100,02
Le Crédit Foncier s'inscrit à 726, le Crédit Lyonnais à 1.131, la Société Générale à 628.

A propos de l'augmentation de capital de cet établissement, il est bon de constater que les actionnaires ont profité largement de la première augmentation effectuée en 1899 : de 12 fr. 50, le dividende a progressé à 14,80, soit de 2 fr. 50 ou 20 0/0 sur le chiffre initial de 1898.

La nouvelle augmentation produira les mêmes effets et le même résultat ; elle permettra d'augmenter le volume des affaires et par conséquent des bénéfices.

On sait que la souscription aux nouvelles actions est ouverte depuis le 16 courant et qu'elle sera close le 21 février.

Nos chemins sont mieux tenus ; Le Lyon à 1417 ; le Nord à 1.780 et l'Orléans à 1.526.

Le Suez a passé de 3 820 à 3.827.
L'Extérieure finit à 92,20 après 91,97 au lieu de 92,35 précédente clôture, l'Italien se traite à 102,52 ; le Portugais à 32,75.

Le Russe 3 0/0 1891 vaut 89.
Le Turc D est à 30,27 et la Banque Ottomane à 607.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

Bibliographie

SOIXANTE-ET-ONZIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 r.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-onze années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature-Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Broderies, Travaux artistiques avec explication, *Leçons de choses*, Modes, formant à la fin de l'année une collection de plus de 200 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées ou travaux d'actualité.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1903 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Vide-poche. — Fond de plateau ; Ornaments d'église : Lambrequin pour autel. — Tapisseries coloriées ; Paravent. — Cadre à photographies. — Musique. — Motifs d'aquarelles. — Fusains. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Cartes postales. — Nappe à th. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés. — Ouvrages de fantaisie. — Lingerie de table. — Quatre panoramas dont deux coloriés : Modes d'été et d'hiver.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

La vie heureuse

Il faut à toutes les femmes, dans les villes, petites et grandes, dans les campagnes aussi, une revue qui leur donne l'idée complète de la vie parisienne et de la vie française, variée attrayante même en étant sérieuse, élégante toujours, mais ne cessant jamais d'être simple : le numéro de Février de la *Vie Heureuse* est une revue idéale.

On dirait que la *Vie Heureuse* a voulu réunir dans son numéro de Février, tous les sujets les plus piquants, les plus pittoresques, les plus modernes et les plus nouveaux : les chasses de la duchesse d'Uzès, les fleurs de la comtesse de Beaulaincourt, les chefs-d'œuvre des Femmes peintres et sculpteurs, la vie de Caroline Reboux, — un vrai chef-d'œuvre aussi — et ce règne admirable de madame Récamier. — Quoi encore ? Cherchez dans la revue elle-même « A travers ses gravures inimitables, d'un luxe et d'un goût qu'on imite mais qu'on égale pas, vous ferez le plus ravissant voyage de découvertes à travers les élégances et les grâces contemporaines ! 50 centimes

QUARANTIÈME ANNÉE
Même administration que le *Journal des Demoiselles*

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles, illustré en 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

CHAQUE LIVRAISON RENFERME EN OUTRE :
Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné à preuve, est entrée dans sa quarantième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes coloriée. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions. — Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

AVIS

Monsieur FARGE
FABRICANT DE MALLÉS
Avenue de la Gare
Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS REDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

Vient de paraître :
LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'*Avenir de l'Orne* et de la *Mayenne*

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1267	1246	1.14 à 1.58
Vaches.	413	408	1.06 à 1.84
Taureaux.	176	176	1.04 à 1.34
Veaux.	1354	1263	1.60 à 2.25
Moutons.	13393	13000	1.70 à 2.22
Porcs.	4824	4824	1.02 à 1.40

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	143	118	60 à 74
Vaches.	4	3	» à 60
Moutons.	693	545	85 à 105
Porcs.	2032	2023	52 à 60

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE			Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima	au niveau de la mer		
20 Vend.	+ 9	- 2	778	Beau	
21 Sam.	+ 11	+ 1	778.5	Beau	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

L'HONNEUR DU NOM

PAR

CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Moinrouge

V

Comment eut lieu la procession des saintes épines et de ce qu'il advint ensuite.

M. d'Hauteluze commençait à comprendre ; il regardait avec compassion le jeune Blanchelaine, qui frémissait, les yeux baissés, les poings serrés dévorant l'outrage.

— L'héritier de ce nom illustre se targue de son blason ! reprit le petit Montbenois en ricanant : c'est une paire de menottes qu'il devrait mettre à la place des besants !

— Oh ! riposta un de ses camarades, les besants sont une monnaie byzantine.

— Tu es un pédant, ami la Galue.

— Qui signifie que titre et noblesse furent payés à beaux derniers comptants.

— Cet âge est sans pitié ! murmura l'abbé

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Raymond, qui s'approcha prêt à intervenir, car Emmanuel de Blanchelaine faisait visiblement des efforts surhumains pour contenir sa colère.

— Il a du sang français dans les veines ! dit en riant avec moquerie le frère aîné de la « poune » Renaud, gros blondin joufflu qui s'évertuait à imiter les allures de Camille Chottard ; seigneur de la Galue par la vertu d'une savonnette à vilain.

— Du bon sang ! répliqua Galtier, le sang même que son aïeul prenait un si vif plaisir à voir couler sur les planches de la guillotine.

— Peuh ! qui ? cria Camille de Galue qui remarqua que son père, major Long et le percepteur disparaissaient du côté du hameau de Favasset. On n'a jamais bien su, d'où venait l'aventurière...

D'un seul bond, Emmanuel fut au milieu du groupe, la main levée sur le petit hoberneau, qui blêmit en se débattant sous son étreinte :

— Misérable ! à genoux, cria Emmanuel, hors de lui.

Ce fut une mêlée affreuse. Les sept ou huit garçonnets qui se disputaient la gloire de calomnier un ennemi sans défense, se ruèrent sur lui en vociférant.

Mais ils avaient affaire à un rude adversaire. Les plus hardis furent culbutés en un clin d'œil ; le gros Renaud alla s'étendre mollement sur un tas de neige boueuse. Emile Galtier heurta du front le tronc d'un platane, et l'unique rejeton du lignage de la Galue re-

cut une paire de soufflets qui le fit tomber de son haut.

Les assaillants revinrent bientôt à la charge. Le tumulte était à son comble :

— A mort le fils du « renieur » ! hurlaient les plus prudents qui se tenaient à l'écart tandis que les autres se battaient.

— A la boucherie l'écu de Blanchelaine !

— Pille ! pille !

— Assommez le joli gentilhomme !

Emmanuel soutenait vaillamment la partie. Il distribuait force horions et force gourmades, mais il allait succomber sous le nombre ; il disparaissait à demi sous une grappe d'assaillants ; les uns s'accrochaient à ses bras, les autres plongeaient leurs doigts dans ses cheveux ; il rugissait comme un lion, se relevant avec effort, secouant les lâches qui se mettaient dix contre un, semblables à des chiens acharnés sur un sanglier.

L'abbé d'Hauteluze jugea que le moment était venu de prendre parti dans cette lutte trop inégale. Il s'avança d'un pas ferme, se jeta au milieu des combattants, en prit deux par le cou, à bout de bras, et les envoya rouler, étourdis, à cinq ou six pas de là.

Emmanuel fut aussitôt dégagé. Il se leva, sombre et farouche, beau comme un archange vaincu.

Ses yeux, injectés de sang, rutillaient d'une fauve clarté au fond de ses orbites caves ; une pourpre ardente avait envahi son visage, déchiré à coups d'ongles ; de ses dents acérées et blanches, il mordait ses lèvres : sa poitrine haletait sous ses vêtements en lambeaux.

S'il eût possédé une arme, à cette place et sous ses pieds il y aurait eu des cadavres.

A sa vue ses agresseurs que leur furie avait aveuglés jusque-là, reculèrent épouvantés.

L'abbé s'avança et d'une main tremblante essuya la sueur fumante qui baignait le front du malheureux jeune homme, il lui dit avec un suave accent de tendresse :

— Pauvre enfant ! courage !...

A cete voix, si éloquente, si douce, deux grosses larmes perlèrent aux paupières d'Emmanuel, et sa fureur se dissipa soudain. Il se redressa fièrement, et se laissant tomber dans les bras de M. d'Hauteluze, il murmura en sanglotant :

— Ah ! Monsieur, pouvais-je permettre qu'on insultât ma mère ?

Le petit Galtier et la Galue, blêmes d'effroi, restaient cloués sur place, n'osant ni avancer ni reculer. L'abbé Raymond se tourna vers eux pâle d'indignation :

— Messieurs, leur dit-il, voyez votre œuvre,

Major Long revenait, au fond de la promenade, seul et observant de loin ce qui se passait d'un air inquiet. Il tremblait que le lionceau n'eût mis en fuite les molosses lâchés contre lui.

(A Suivre).

MADEMOISELLE
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

XII

Version anglaise de l'Idylle irlandaise

— Il n'y avait pas une minute à perdre, pensait le comte. Encore huit jours et le mal aurait été irrémédiable. Quand deux jeunes gens d'assez bonnes mines se trouvent constamment dans la société l'un de l'autre, dans une maison de campagne isolée, l'amour s'éveille entre eux inévitablement.

Mon cher O'Donnell, mon jeune ami, je vous dois des remerciements pour avoir parlé au bon moment. Vous avez un orgueil qui est absolument hors de proportion avec votre fortune et vos espérances, et je crois que ces deux petites lettres polies auront sur vos idées un effet salutaire.

Cecil ne dort que bien peu cette nuit-là ;

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

la peur l'avait saisie.

Elle allait partir... Le savait-il?... Le verrait-elle pour lui dire adieu avant de le quitter?... Se retrouveraient-ils jamais?... Et ce billet... que signifiait-il?... Ce billet empreint d'une politesse si froide, si étrange, à qui était-il destiné ?

Ses joues étaient d'une pâleur mortelle, ses yeux gros, ses pas trainants, sa voix languissante, quand elle descendit pour déjeuner.

Elle avait déjà revêtu un vêtement d'amazonne, et des chevaux tout sellés l'attendaient ainsi que son père.

Pendant le déjeuner, ses yeux ne quittaient pas la porte et les fenêtres, suivant la direction de la route conduisant, à travers la vallée, au manoir ruiné des O'Donnell.

Viendrait-il ?

Le comte, qui l'observait, souriait ironiquement au fond de son cœur.

— Non, ma chère, disait-il en lui-même, tes jolis yeux se fatiguent inutilement... il ne viendra pas. C'est un beau et brave garçon, mais tu l'as vu hier pour la dernière fois de ta vie !

Ils se levèrent de table... l'heure du départ était venue.

Alors Cecil trouva du courage dans son désespoir même, et elle dit, avec un violent effort sur elle-même :

— Papa, est-ce que M. O'Donnell sait que nous... ?

Elle s'arrêta, incapable qu'elle était d'achever cette phrase qu'elle venait de com-

mencer.

— M. O'Donnell ? fit son père avec une urbanité caressante. Je ne suis pas bien sûr de lui avoir dit hier au soir que nous partions aujourd'hui. En tout cas, je lui laisserai un mot pour lui exprimer nos remerciements et lui faire nos adieux. Naturellement, il n'était pas nécessaire de l'instruire de mes projets... c'est vraiment un beau garçon et qui est très supérieur aux paysans qui l'entourent, quoiqu'il soit peut-être un peu présomptueux. Allons, Cecil, les chevaux attendent et le temps marche.

Que pouvait-elle dire ? Que pouvait-elle faire ?

Le chagrin, l'amour, le regret, le remords, se livraient un combat acharné au fond de son cœur.

Hélas ! qu'allait-il penser d'elle ? Comme elle allait lui paraître ingrate et basse !

Que son père était méchant et cruel de ne pas l'avoir avertie la veille avant qu'il fût parti, afin qu'elle pût au moins lui dire adieu !

Ils atteignirent la rivière, tranquille maintenant, dans les flots de laquelle il avait risqué sa vie avec tant d'héroïsme pour sauver la sienne !

Devant eux se dressaient les tours sombres et isolées et les arcs-boutants du château si formidable jadis ; elle revoyait l'endroit où elle s'était assise autrefois, à côté de lui, pour dessiner des ruines.

Et maintenant, ils allaient être séparés, séparés pour jamais, sans avoir pu échanger

une parole d'adieu !

Ils avançaient ; ils étaient arrivés au pied du château.

Jusque-là, Cecil avait à peine prononcé quelques paroles ; tout le long du chemin elle avait cherché des yeux, mais cherché vainement à l'apercevoir.

Ils dinèrent à Ballynahaggart et partirent dans l'après-midi pour Enniskillen.

Ils n'y séjournèrent qu'une seule nuit, et deux jours après ils étaient à Londres.

Ils restèrent huit jours dans la capitale, dans la demeure d'un ami.

Le comte, en rentrant, un soir, pour dîner, appela sa fille pour lui faire part de plusieurs nouvelles qu'il venait d'apprendre.

Il avait rencontré, ce jour-là, dans Royal Street l'homme qu'il s'attendait le moins à y trouver... leur jeune ami d'Irlande, Edmond O'Donnell.

Cecil était assise à la fenêtre de sa chambre d'où ses regards se promenaient sur la rue déjà assombrie par l'approche de la nuit. En entendant prononcer ce nom, elle se retourna brusquement.

Comme elle avait pâli et maigri dans l'espace d'une semaine !... comme ses yeux, naguère si baillants, s'étaient ternis.

Pour l'instant, un nouvel éclair vint les animer, et sa figure prit tout à coup une expression d'allégresse.

— Papa, tu as vu Edmond, dis tu ?

(A suivre).

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 4 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences illustrée. HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1552 du 21 février 1903. — Le carburateur Krebs, par L. Baudry de Saunier. — Les moteurs à acétylène, par J. L. — Les expériences aérostatiques sahariennes, par Léo Dex. — L'exploration du D^r Sven Hedin en Asie centrale, par Charles Rabot. — Le Métropolitain, par R. Bonnin. — Géophages et terres comestibles, par Jacques Boyer. — Conserves américaines, par D. B. — La dépopulation des Alpes, par J. Corcelle. — Le pendule de Foucault, par Charles Montel. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 16 février 1903, par Ch. de Villedeuil. — Un appareil primitif pour effrayer les animaux sauvages, par le D^r L. Laloy. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1577^e livraison (21 février 1903).

— La Gondole fantôme, par Gustave Tondouze (suite). — Le Chien Dagobert, par Albert Cim. — Musée de Poupées, par Marie König (suite). — Le Contrebattant Martin, par Edmée Leprince. — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (suite). Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne (suite).

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr.

Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 22 février 1903.

V^{ss} Nacla : Courier du dimanche. — Xavier Déjean : On ne meurt pas d'amour. — André Theuriot : Lapetite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Hneryk Sienkiewicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mèrouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2395 du 21 février Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Les Bouilleurs de Cru : M. Plissonnier à la tribune de la Chambre, avec son alambic. — Physionomie du procès Cattani-Humbert. — Cyclone de l'Océanie : Les îles Sous-le-Vent. — Les ambassadeurs de Constantinople, délibérant sur les affaires de Macédoine.

Le Sénat après le renouvellement de 1903. Chemin de fer à l'altitude de 4166 mètres : La Jungfrau. — Station des glaciers de l'Eiger. — Le Tunnel du Rothstoch.

Ethiopie : Le ras Makonnen envoyé par Ménélik pour empêcher les Derviches, repoussés par les Anglais, de se ravitailler en Ethiopie.

Événements de Macédoine : Le monastère de Rillo, occupé par les réfugiés.

Les chutes de Niagara formant des montagnes de glace.

Honolulu : Pose du câble entre San-Francisco et les îles Hawai. — Fêtes du câble.

Le cake-walk de New-York, dansé par des enfants nègres

L'archiduchesse Elisabeth. — Le médecin inspecteur-général Didiot. — L'ancien régent Karaveloff.

Travaux du Métropolitain place de l'Opéra

Le roi de Serbie et la reine Draga vont visiter le mausolée du roi Milan.

Échec par M. D. Janowski.

Roman illustré : La Proie de l'Ombre, par M. Gérard de Beaugard

Le numéro 50 centimes.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1903

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion des **Fêtes du Carnaval 1903**, les billets d'aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du samedi 21 février au mardi gras 24 février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi des Cendres 25 février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 25 février.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supé-

rieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Onest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. DE TOURS à ANGOULÈME. D'ANGOULÈME à BORDEAUX.	

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ROYAUME DE SERBIE

EMPRUNT

de 120.000 Obligations 5 0/0 de 500 Fr. OR

Amortissables en 50 ans par rachats au-dessous du pair ou au pair par tirages semestriels

LE REMBOURSEMENT TOTAL NE POUVANT AVOIR LIEU AVANT 1908 Rapportant 25 fr. par an nets d'impôts Serbes

PAYABLES Fr. 6,25 PAR TRIMESTRE

Cet Emprunt est gagé par les Recettes nettes de l'Administration autonome des Monopoles disponibles après le service des emprunts visés par la loi du 8/20 juillet 1895 et par les Recettes des Chemins de fer avec droit d'hypothèque sur les lignes actuellement en exploitation.

PRIX D'ÉMISSION : 90 0/0 = Fr. 450

Jouissance du 2/15 Février 1903

PAYABLE COMME SUIV :

Libération immédiate		Libération échelonnée	
50 fr.	en souscrivant	50 Fr.	en souscrivant
400 »	à la répartition du 6 au 10 mars.	100 »	à la répartition
		300 »	au plus tard le 15 mai
450 fr.		450 Fr.	

Libérée à la répartition, l'obligation constitue un placement de Fr. 5.55 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement.

La souscription sera ouverte le 26 Février 1903

à la Banque Impériale Ottomane ; au Comptoir National d'Escompte ; à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie ; à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie ; à la Banque des Pays Autrichiens ; à la Société Financière d'Orient ; chez MM. E. Hoskier et C^{ie}.

La Cote officielle sera demandée à Paris.